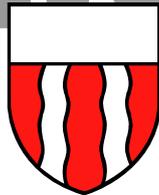


VILLE DE
Renens



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 23 février 2012, à 20h15
à la Salle de Spectacles**

6^{ème} séance

Séance du jeudi 23 février 2012

Présidence de Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Présidente

Mesdames, Messieurs, le Bureau du Conseil vous souhaite la bienvenue à cette 6^{ème} séance du Conseil Communal de l'année 2011-2012.

Nos salutations vont à Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi qu'aux représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos débats à la tribune ou derrière leur écran.

Nous saluons Monsieur Widmer et son équipe de Sonomix qui filment nos débats, et Monsieur Cardinaux de la société Maxximum en charge du son.

Nous adressons un salut tout particulier à un groupe de jeunes accompagné de M. David Burnier, travailleur social de proximité, et de Mme Emilie Kehrli, stagiaire. Ces jeunes se sont intéressés au terrain multisports qui nous occupera au point N° 12 de notre ordre du jour et qui seront, si ce Conseil accepte ce préavis, en charge de rédiger la chartre et l'organisation de la fête d'inauguration.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

La secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 61 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Florence Widmer, Ellen-Mary Dreier, Sandra Martins, Gisèle Martin ainsi que MM. Mohammed Eareby, Jacques Berthoud, Didier Divorner, Pascal Montemari, Byron Allauca, Grégory Mettraux, Hasan Dinç, Christophe Kocher, Jérôme Tendon et Madi Keita

Sont absents: Mme Rose-Marie Matti ainsi que MM. Aso Piroti, Ali Köse et João-Batista Domingos

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette sixième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2011-2012.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- *Le dépôt d'un postulat de Mmes Irène Frei-Premet et Véronique Bovey-Diagne sur le développement de la biodiversité.*
- *Une interpellation de Mme Nicole Haas-Torriani intitulée: Quel bilan pour la Place du Marché?*

Ces objets seront traités prioritairement au point N° 18.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour modifié.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et soumet à l'approbation du Conseil l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 janvier 2012
3. Assermentation
4. Modification dans les commissions permanentes
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat intitulée "Allo, ma maman doit reprendre son travail", laquelle concerne la difficulté de placer son enfant dans un lieu d'accueil ou auprès d'une accueillante en milieu familial.
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Irina Krier concernant la politique communale en matière d'affichage sauvage.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
11. **Postulat** de Mme Suzanne Sisto-Zoller intitulé "Pour une politique plus active du logement demandant à la Municipalité d'acheter ou de construire des logements et de les louer à prix coûtant, afin de la soustraire à la spéculation immobilière". Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération. M. Alberto Mocchi, Président-rapporteur
12. **Préavis N° 7-2012** – Baumettes – Création d'un terrain multisports sur la parcelle contigüe à la halle de tennis et aménagements paysagers

M. Vincent Keller, Président-rapporteur

13. **Préavis No 8-2012** – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Pascal Golay intitulé "Encourageons les voitures électriques."

Dépôt de préavis – discussion préalable

Présidence: UDC

14. **Préavis No 9-2012** – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Eric Aeschlimann intitulé "Produire du courant propre : photovoltaïque et éolien."

Dépôt de préavis – discussion préalable

Présidence: PLR

15. **Préavis No 10-2012** – Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Irina Krier intitulé "Chauffer efficace ? Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne."

Dépôt de préavis – discussion préalable

Présidence: Socialiste

16. **Préavis No 11-2012** – Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2011 – Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes: Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006 / Postulat de M. Roland Divorne relatif à la Grange, du 6 septembre 2007/ Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 7 juin 2007 / Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008 / Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009 / Postulat du Groupe "Les Verts" et de Mme Irène Frei intitulé "Des coursiers à vélo à Renens. Un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville?", du 21 janvier 2010.

Dépôt de préavis – discussion préalable

Présidence: Fourmi rouge

Préavis No 12-2012 – Construction d'un terrain de football synthétique au Censuy.

Dépôt de préavis – discussion préalable

Présidence: Les Verts

17. Motions, postulats, interpellations.

18. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 janvier 2012

J'ouvre maintenant la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 19 janvier 2012.

La discussion n'étant pas demandée, il est procédé au vote :

C'est à l'unanimité que ce procès-verbal est accepté.

Merci à Mmes Charlet et Barreau pour leur travail de réécoute, de rédaction et de relecture.

3. Assermentation

Pour faire suite à la démission de Mme Sylvia Mermoud du groupe PLR, et au renoncement de MM. Hubert Desboeufs et René Altenbach de siéger au sein de ce Conseil c'est M. Vito Vita qui figurait sur la liste des "Viennent-ensuite" qui complètera la liste du groupe PLR.

M. Vito Vita, je vous prie de bien vouloir vous avancer devant le pupitre afin que nous puissions procéder à votre assermentation et je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie M. Vito Vita de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

4. Modification dans les commissions permanentes

Le groupe PLR nous informe que, pour remplacer Mme Sylvia Mermoud, il a désigné M. Vito Vita pour siéger à la Commission des finances.

Mme la Présidente demande si un autre groupe politique souhaite faire part d'une modification dans les commissions permanentes. Ceci n'étant pas le cas et la parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt le point N° 4.

5. Communications de la Présidence

- **Carnet noir**

C'est avec beaucoup de tristesse que nous devons vous informer du décès de M. François Poffet, enseignant à Renens, qui a été conseiller communal pendant 4 législatures et ancien Président du conseil communal de Renens.

Monsieur Michele Scala a, quant à lui, perdu sa Maman.

Nous présentons à ces deux familles toutes nos condoléances.

Plusieurs conseillers et conseillères ont ces dernières semaines été frappés par le deuil, en soutien, et afin de rendre hommage à leurs chers disparus, ainsi qu'à la mémoire de M. Poffet, je vous propose de respecter une minute de silence et je vous prie de bien vouloir vous lever.

- **11 mars 2012**

Le greffe et des membres du Bureau ont assisté à une démonstration et tests de la nouvelle machine à dépouiller, ces tests se sont révélés concluants, nous sommes donc prêts pour le dépouillement des objets fédéraux du 11 mars prochain.

Toujours à propos du dépouillement du 11 mars prochain, je vous informe que pour le dépouillement du Grand Conseil, les observateurs et le bureau sont convoqués à 07h00 pour l'ouverture des enveloppes, puis les scrutateurs viendront à 07h30.

Pour le Grand Conseil sont désignés pour le bureau des cas spéciaux :

Kocher	Nathalie	Présidente
Wicht	Catherine	Cas spéciaux
Kung	Rolf	Cas spéciaux
Ayer	Danielle	Cas spéciaux
Ferrini	Gian-Luca	Cas spéciaux
Charlet	Yvette	Cas spéciaux

Etant moi-même candidate, et au cas où il devait y avoir un cas à trancher m'impliquant, je vous informe que c'est Mme Danielle Ayer qui alors tranchera, étant donné que la 1^{ère} vice-président Mme Nicole Divorne et le 2^{ème} vice-président, M. Gérard Duperrex, seront occupés respectivement par le dépouillement des votations fédérales et des élections au Conseil d'Etat.

Je tiens aussi à rappeler le rôle des observateurs, comme le nom l'indique, ils sont là pour observer et s'assurer du bon déroulement du dépouillement et en aucun cas pour corriger ou influencer une décision lors du traitement des cas spéciaux, les observateurs désignés sont priés en cas de remarques, problèmes ou questions de s'adresser au Bureau central.

Le Bureau central sera composé de:

Kocher	Nathalie	Présidente
Divorne	Nicole	Vice-Présidente
Charlet	Yvette	Secrétaire
Fontanellaz	Olivier	Responsable informatique
Wicht	Catherine	Membre
Hinvi	Christophe	Membre
Leyvraz	Jean-Daniel	Membre
Kobel Taher	Stéphane	Membre
Tabanyi	François	Huissier

Pour le reste du Bureau, une représentation équitable des partis politiques doit être préservée. Il sera donc demandé à chaque parti ayant déposé une liste, qu'un mandataire soit désigné en qualité de membre.

Pour le Conseil d'Etat sont désignés pour le bureau des cas spéciaux :

Duperrex	Gérard	Président
Hinvi	Christophe	Cas spéciaux
Joliat	Rosana	Cas spéciaux
Freymond	Nicolas	Cas spéciaux
Krier	Irina	Cas spéciaux
Barreau	Agathe	Cas spéciaux

Les scrutateurs sont convoqués à 09h00.

Pour le bon déroulement des opérations, nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir être ponctuels. D'avance merci.

En cas d'absence, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer 72 heures à l'avance. Nous avons quelques personnes de réserve, toutefois, beaucoup de scrutateurs désignés se désistent. Si vous avez des personnes à nous proposer, merci de vous approcher auprès de Mme Charlet au terme de ce Conseil.

- **Service Intercommunal de l'Electricité**

Le 10 mars prochain les SIE vous convie à une journée portes ouvertes de 09h00 à 12h00 où vous pourrez découvrir leur nouveau bâtiment qui se situe à Crissier.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

6. Communications de la Municipalité

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit, à savoir des réponses aux interpellations de Mmes les conseillères Rosana Joliat et Irina Krier.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité aura des réponses à des questions: MM. Jean-Pierre Rouyet et Jean-Marc Dupuis répondront respectivement à la question de Mme Geneviève Bozon sur les dons de

Noël ainsi qu'à celle de Mme Nicole Haas-Torriani sur les températures au Collège de Verdeaux. D'autre part, M. Olivier Golaz donnera également une information.

Pour ma part, je tiens à saluer tous les jeunes présents, accompagnés de M. David Burnier, travailleur social de proximité. Je tenais également à saluer la présence, pour la première fois, de Mme Cindy Mendicino, correspondante au Journal 24 heures pour la rubrique "Ouest Lausannois" et qui remplace M. Raphaël Ebinger. Nous espérons (nous en sommes sûrs!) qu'elle s'intéressera beaucoup à notre district et qu'elle sera là assez longtemps pour bien connaître notre région.

Mme la Présidente a donné de larges informations sur le scrutin du 11 mars 2012, je profiterai de rappeler le seul élément manquant: le principe du dépouillement par lecture optique qui est de ne plus écrire "OUI" ou "NON" pour les votations, mais qu'il faut mettre une croix dans la case ad-hoc. Je tiens à le répéter, pour ceux qui regardent la télévision ainsi que pour vous-même, ceci est une information importante. Car le risque, lorsque l'on vote d'une manière régulière, est de ne plus lire toujours attentivement les instructions données!

Je vous souhaite à tous une excellente soirée et passe la parole à mes collègues.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

R E P O N S E O R A L E

à la question de Madame la Conseillère communale Geneviève Bonzon concernant les dons de Noël pour les personnes au bénéfice des PC.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2011, Madame la Conseillère communale Geneviève Bonzon a posé une question concernant les dons de Noël accordés aux bénéficiaires de Prestations Complémentaires.

Mme Bonzon souhaite savoir comment s'est effectué le choix de la vingtaine de personnes bénéficiaires en 2011 et sur quelle base la liste a été établie.

Introduction

En introduction à sa réponse, la Municipalité rappelle que depuis de nombreuses années, elle accorde un don de Noël aux citoyens de Renens, de condition modeste, dont les possibilités financières limitées sont connues par l'Agence d'assurances sociales ou le Centre Social Régional de l'Ouest lausannois.

Il s'agit de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et l'AI et de personnes dépendant de l'Aide Sociale Vaudoise ou du Revenu d'insertion. Ces dons permettent à ces personnes ou familles de bénéficier d'un coup de pouce bienvenu pendant les fêtes de Noël.

La liste actuelle des bénéficiaires PC des dons de Noël comprend des personnes bénéficiant de cette prestation depuis plusieurs années (droits acquis) dont la situation est vérifiée chaque

année par l'Agence d'assurances sociales, pour des montants variant de CHF 100.- à CHF 250.- selon la composition familiale. Elle tend peu à peu à diminuer au profit des personnes bénéficiaires des secours communaux.

Dès 2003, une évaluation des besoins des bénéficiaires des dons de Noël, et plus largement des secours communaux, a été menée lors de séances annuelles entre la direction du service de la Sécurité Sociale et celle du Centre Social Régional, sur la base de la nature des demandes parvenant à la Sécurité sociale.

Il est apparu qu'un grand nombre de ces demandes concernait des aides financières ponctuelles, telles que: activités sportives des enfants, devoirs surveillés, achat de mobilier, participation à des frais médicaux ou dentaires importants. Afin de répondre prioritairement à des besoins spécifiques et d'aider les personnes et familles les plus en difficulté quelle que soit la période de l'année, il a été décidé de ne pas octroyer de don de Noël à des nouvelles situations et d'examiner plus régulièrement les besoins dans le cadre des "Secours Communaux" pour des montants s'échelonnant entre CHF 100.- et CHF 500.-.

A noter que vous trouverez les statistiques annuelles des secours communaux dans le rapport de gestion.

En conclusion, les dons de Noël tendent à disparaître au profit des secours communaux, qui sont plus adaptés puisque chaque situation est examinée et qu'il s'agit, dès lors, d'une aide ciblée.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir ainsi répondu à la question de Madame la Conseillère communale Geneviève Bonzon relative aux dons de Noël pour les personnes au bénéfice des PC.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

En introduction, je souhaiterais préciser que cette réponse n'a rien à voir avec la communication écrite que vous avez reçue concernant les mesures prises suite aux températures basses de ces derniers jours; ceci est une réponse à une question concernant le chaud. Vous voyez que le site "Verdeaux-Pépinère" souffle le chaud et le froid.

REPONSE ORALE

à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani relative au chauffage des classes de Verdeaux

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2011, Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani a posé une question sur le chauffage des classes de Verdeaux. En complément à la réponse donnée en séance, il peut être transmis les éléments ci-après.

En fin d'année, un constat complet a été fait sur place et des mesures ont été prises pour améliorer le chauffage du Collège de Verdeaux.

Dans la nouvelle partie du bâtiment, les radiateurs sont équipés de vannes thermostatiques permettant un réglage individuel. Par contre dans le local de chaufferie de l'ancienne partie du bâtiment, seul un départ est prévu pour régler les températures de l'ensemble des classes. De plus, l'installation est composée d'un groupe de vannes chaud ou froid pour du chauffage au plafond et il n'est donc pas possible d'agir sur la température d'une seule salle de classe sans que les autres soient touchées.

Selon les relevés établis, des écarts de températures de 1 à 2°C ont lieu selon la disposition des locaux. Par ailleurs, la sonde extérieure ne prend pas en compte l'ensoleillement dans les classes.

Températures relevées dans les classes le 20.12.2011 à 8h00 :

Classe n° 106 > 20.9°C

Classe n° 115 > 22.5°C

Classe n° 206 > 20.5°C

Classe n° 211 > 22.5°C

Classe n° 213 > 21.4°C

En décembre, il a été procédé à la modification de la température sur la régulation ainsi qu'à une réduction du débit de la vanne du collecteur. Enfin, des modifications supplémentaires ont eu lieu afin d'améliorer le chauffage en optimisant les réglages de la régulation. Depuis, le Service "Bâtiments-Domains" n'a reçu aucune plainte des utilisateurs.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani relative au chauffage des classes de Verdeaux.

J'ai à disposition un rapport, Mme Haas-Torriani, si cela vous intéresse. Il s'agit du suivi des températures mesurées ainsi que le suivi RNPLAN plus une partie de nos bâtiments. Toutefois je peux vous dire, qu'à titre personnel lors d'une visite lors d'un camp de ski d'une classe de Verdeaux, nous avons eu l'occasion de discuter avec les professeurs. Il est vrai que cette problématique de chauffage est ancienne. Ils sont conscients que nous faisons des efforts pour améliorer cela mais il n'est pas rare d'être à la limite du congé de chaleur en été et d'avoir aussi cru en hiver. Le bâtiment est ancien, il sera rénové, probablement pendant la législature, cela figure au plan des investissements mais là nous essayons de faire au mieux avec ce que nous avons.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,*

Dans sa séance du 22 février 2012, le Conseil intercommunal a adopté à l'unanimité le préavis permettant le déménagement de la POL. Il donne l'aval au Comité de Direction pour la signature du contrat de bail.

Les 31 représentants des huit communes de l'Ouest lausannois ont accepté à l'unanimité le préavis portant sur le regroupement des services de la POL dans les locaux à construire à la route des Flumeaux 42 à Prilly.

100 collaborateurs répartis sur les sites de Chavannes-près-Renens, Prilly et Renens déménageront à l'automne 2013 sur une surface de 1490 m². Comprenant deux sous-sols pour les garages et la zone carcérale, ainsi que deux étages complets et la partie d'un troisième étage.

Les postes de ville existant dans les sept communes du district ne sont pas touchés par ces changements.

Sachez également que nous avons, avec Mme la Syndique, organisé une séance d'information avec les commissaires de Renens.

Je laisse le soin à M. Gian-Luca Ferrini de vous informer au nom des commissaires.

Nous vous transmettrons pour le prochain Conseil une information plus détaillée à ce sujet.

La Municipalité ne souhaitant plus s'exprimer, Mme La Présidente ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,*

Je reviens, vous vous en doutez certainement sur mon interpellation déposée au mois de décembre dernier et sur la réponse annexée avec les documents d'usage pour notre séance de ce soir.

Tout d'abord, je tiens à remercier la Direction de la Sécurité Sociale, par votre intermédiaire Monsieur le conseiller municipal Rouyet, pour sa réponse détaillée, précise et dûment chiffrée. Ce document trouvera d'ores et déjà sa place à la commission de gestion en tant que document de travail.

En tant que politique, je serais convaincue et pourrais dire « cette réponse est bien ficelée », j'en conviens la Commune a déjà fait énormément en matière d'accueil familial, le nombre de places se monte aujourd'hui à 165 places pour environ 300 enfants ; de plus, il faut aussi savoir qu'il existe 170 places en accueil familial de jour, plus communément appelé le réseau des « mamans de jour »... Toutes ces explications sont indiquées clairement dans la réponse municipale...

On me rappelle aussi les divers préavis que nous, législatif, avons acceptés, mais également ceux qui seront mis à l'étude dans le courant de cette législature, voire dans un futur plus lointain...

Oui, cette réponse est celle que nous conseillères communales ou conseillers communaux comprenons. C'est une réponse qui passe bien dans les médias, qui peuvent échafauder des

textes et expliquer des chiffres, mais malheureusement elle ne convient ni aux parents ni aux bébés qui causent au parc !...

Pourquoi me direz-vous ? - Et bien par le fait que la question de mon interpellation était simple...

« Comment faire pour trouver une place en crèche ou en accueil de jour ? Et surtout comment faire quand on nous répond il n'y a pas de place..... »

A cette question... je n'ai pas trouvé de réponse, même entre les lignes !

Sachez pour la petite histoire que le Père Noël existe, il avait entendu « bébé », sa maman a trouvé à quelques jours de la fin de son congé maternité une place chez une maman de jour. Par contre, il y a encore des parents, des familles qui n'ont pas trouvé de solutions pour leurs bébés. Certains doivent envisager de prolonger leur congé maternité en congé non payé – si l'employeur le permet – d'autres reçoivent leurs congé dans les règles de l'art, mais la galère ne s'arrête pas là, car s'il n'y a pas de solution de garde, les demandeurs d'emplois sont aussitôt pénalisés.

Pour terminer mon intervention, je réitère la demande :

« Merci de nous donner une solution, une procédure à suivre pour trouver une place en garderie ou en accueil de jour ».

Finalement c'est cela qu'attendent nos concitoyennes et concitoyens.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Je souhaiterais juste répéter un des éléments de la réponse, qui est la création d'un numéro d'appel unique qui permettra de centraliser les inscriptions. Ceci dit, il est vrai, que s'il n'y a pas de places disponibles, ce numéro ne servira pas à grand-chose. Le seul moyen pour remédier à cette situation serait de construire davantage de places en lieux d'accueil que ce qui est prévu. Pour ce faire, il faudrait soit des rentrées financières exceptionnelles dans notre Commune soit, ce qui serait encore mieux, que le Canton participe davantage aux frais, aux déficits des places. Actuellement, je le rappelle, cette participation cantonale est d'environ 20% et la participation communale est de 50%. Vous avez vu les montants en jeu, actuellement plus de CHF 3'000'000.- pour le financement destiné à la petite enfance seul. Donc, une manière d'encourager les communes serait que le Canton, finance davantage ces déficits de place et que celui-ci nous encourage vraiment à construire davantage de lieux d'accueil.

- **Mme Nicole Haas Torriani, Fourmi rouge**

*Bonsoir Mesdames, Messieurs,
Messieurs les conseillers communaux et municipaux,*

Pour revenir sur cette question de garderie d'enfants, ce qui manque dans l'explication ou qui devrait être mis en place, est la procédure que les personnes qui souhaitent garder des enfants doivent suivre? Doivent-elles téléphoner? Doivent-elles écrire une lettre de motivation? Existe-il un bureau qui centralise ce genre de demande? N'y aurait-il pas la

possibilité d'avoir un texte prédéfini demandant l'autorisation de garder des enfants? Et faciliter ainsi la démarche pour les personnes qui souhaiteraient s'investir et qui n'ont pas l'habitude d'écrire. C'est une suggestion; car il semblerait que des personnes aient téléphoné et qui leur aurait été répondu que la Commune avait assez de mamans de jour. Ces propos sont toutefois à vérifier car je n'en suis pas sûre 100%.

D'autre part, je voulais revenir sur la réponse concernant le chauffage. Il semble, effectivement, qu'avec les grands froids que nous avons eus, certains enseignants nous ont dit qu'avec les -10°/-15° degré dehors ils respiration dans les classes. Est-ce que cela est dû au froid de l'extérieur, qui fait qu'automatiquement il fait moins chaud à l'intérieur, ou est-ce parce que des mesures ont été prises? Cela il faudra le vérifier plus tard. Je savais qu'il y avait un problème dans l'ancien bâtiment et c'est vrai que si des travaux pouvaient être exécutés par la suite cela serait bien. Nous savons aussi qu'aux Pépinières, par contre, cela est l'inverse, mais il y a toujours eu des problèmes aux Pépinières au niveau du chauffage.

Je vous remercie quand même pour toutes vos réponses.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Mesdames, Messieurs,

Quand on m'a parlé de lecture optique des bulletins de vote, je me suis d'abord inquiété de cette obligation de faire des croix en noir ou en bleu foncé. C'est déjà un crève-cœur maintenant de voir tant de bulletins annulés seulement à cause d'erreurs techniques du votant. Allons-nous avoir en plus des votes mal lus par le lecteur optique seulement parce que la personne n'aurait pas pris le bon stylo ?

J'espère que tout se passera bien, mais je pense que ce serait bien de nous faire un compte rendu de l'exercice une fois le vote passé.

Mme la Présidente informe qu'un compte-rendu sera fait dans les "Communications de la présidence" lors du prochain Conseil. Elle profite de cette occasion pour remercier Mme la Syndique d'avoir apporté des précisions concernant les lecteurs optiques.

- **Mme Geneviève Bonzon, UDC**

Je souhaite remercier la Municipalité et M. Jean-Pierre Rouyet pour la réponse donnée à ma question et qui me convient.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente demande si la Commission des finances a des communications à transmettre.

M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des finances

Autorisation préalable

Lors de notre séance mensuelle, la Municipalité nous a demandé l'autorisation d'une dépense urgente et exceptionnelle, comme le prévoit l'art 43 de notre règlement.

Objet de l'autorisation:

La transformation du 1^{er} étage du bâtiment à la rue de Lausanne 35, qui consiste en la création d'une entrée avec vestiaires pour le personnel en lieu et place des guichets existants et l'aménagement de nouveaux guichets, d'un bureau indépendant et d'une salle d'attente. Pour un montant total de CHF 65'996.-.

Ce montant est destiné à des travaux de maçonnerie, d'électricité, de cloisons, de menuiserie, de faux plafonds, de revêtement de sol, d'agencement et de signalétique lumineuse.

Ces travaux offrent au SPOP des locaux de plus grandes dimensions pour permettre à son personnel de travailler dans de bonnes conditions et d'offrir un service de qualité au public.

Le Financement se fera par les comptes:

3401.3141.12 — Lausanne 35 — Rénovation bâtiment: CHF 48'846.-, avec dépassement du même montant dans le compte

3401.3141.11 — Lausanne 35 — Entretien bâtiment: CHF 8'000.- de travaux d'entretien et CHF 3'150.- de signalétique soit un total de CHF 11'150.- sans dépassement au compte

3003.3111.02 — Administration CTC — renouvellement mobilier: CHF 6'000.- avec dépassement probable de ce montant dans le compte

Le Planning des travaux

Si tout se passe bien, les locaux en question seront libérés au 1^{er} avril 2012. À ce moment-là, les travaux pourront débuter pour une durée estimée à 6 semaines. Par ailleurs, le délai de commande pour les guichets est de 4-5 semaines.

Pour commencer les travaux le 1^{er} avril, en laissant un délai raisonnable d'un mois à PolOuest pour déménager, une détermination de la COFIN par la Municipalité a été demandée pour la fin février 2012. (ce qui a obligé la COFIN à prendre cette décision lors de notre séance).

Le SPOP, restera ouvert et au service de la population, pendant tous les travaux, et ceux-ci s'intégreront dans une future rénovation du bâtiment rue de Lausanne 35, dès que PolOuest quittera le bâtiment de façon définitive, soit en automne 2013, voire au plus tard en janvier 2014, les travaux d'installation d'un ascenseur et d'une rampe devront être réalisés. Ces derniers sont en effet indispensables au bon fonctionnement des services communaux et donneraient l'accès au SPOP aux personnes à mobilité réduite.

Un groupe étudiera encore les meilleures solutions pour que les locaux de l'Administration soient adaptés aux besoins de la population, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité. Il veillera à offrir aussi de bonnes conditions de travail au personnel et dans le respect des usagers.

Dans l'attente d'un préavis complet pour la transformation du bâtiment «Rue de Lausanne 35», la COFIN accepte les incidences financières de cette autorisation préalable à l'unanimité et donne son accord pour l'exécution des travaux.

Tout en émettant le vœu, que la Municipalité ne nous transmette pas à chacune de nos séances, une dépense urgente, mais qu'elle utilise, la voie habituelle, soit le préavis.

Position sur les préavis déposés ce soir.

PRÉAVIS N° 8-2012

Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Pascal Golay intitulé «Encourageons les voitures électriques»

PRÉAVIS N° 9-2012

Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Éric Aeschlimann intitulé «Produire du courant propre: photovoltaïque et éolien»

PRÉAVIS N° 10-2012 AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Irina Krier intitulé «Chauffer efficace? Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne»

PRÉAVIS N° 11-2012

Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2011 – Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes: Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé «Crédits d'investissement», du 5 octobre 2006/Postulat de M. Roland Divoirne relatif à la Grange, du 6 septembre 2007/Postulat de

M. Olivier Barraud intitulé «Ouest lausannois, horizon 2011», du 7 juin 2007/Postulat de M. Roland Divoirne intitulé «Informer pour mieux vivre à Renens», du 10 avril 2008/Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009/Postulat du Groupe «Les verts» et de Mme Irène Frei intitulé «Des coursiers à vélo à Renens. Un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville?», du 21 janvier 2010

La Commission n'a pas pris position sur les incidences financières de ces préavis, car les conclusions de ceux-ci n'en comportent aucune.

PRÉAVIS N°12-2012

Construction d'un terrain de football synthétique au Censuy

Le financement de ce préavis figure, au plan des investissements 2011-2015 (2016-2020) section 3620» Espaces verts» pour CHF 1'500'000.- , avant déduction des subventions et

participations pour CHF 350'000.- no de compte 3620.5010.128 «Censuy-Terrain de Football synthétique»

Le coût annuel des amortissements (le détail est dans le préavis en page 9) est de CHF 111'428.20 les 10 premières années et de CHF 66'847.90 les 20 suivantes.

La subvention cantonale du Fonds du Sport d'environ CHF 300'000.- viendra en déduction du crédit accordé et sera comptabilisée sur le compte 3620.6610.128

Une participation financière sous forme de don de la Fondation 4: 4: 2 de CHF 50'000.- viendra également en déduction du crédit accordé et sera comptabilisé sur le compte N° 3620.6190.128.

En cette année de leur 100e anniversaire, la COFIN fait le vœu, comme il est indiqué dans le préavis, que le FC Renens s'engage dans la mesure de ses possibilités, à participer financièrement à la construction du terrain synthétique.

La transformation d'un terrain naturel en terrain synthétique n'entraînera pas de charges de fonctionnement supplémentaire, mais il offrira plus d'heures d'utilisation.

La COFIN accepte les incidences financières de ce préavis à l'unanimité, moins une voix contre.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Au nom de la Municipalité, je souhaite remercier la Commission de finances d'avoir accepté de travailler avec la Municipalité pour utiliser rapidement l'opportunité que nous avons d'améliorer la situation d'accueil au niveau du Service de la Population (SPOP). Ce projet a été mené dans le cadre du Groupe locaux, avec le service "Bâtiment-Domaine", en étroite collaboration avec le service "Sécurité publique", et bien sûr le "SPOP" et cela nous a permis d'avancer très rapidement dans cette opportunité. Et il est clair que le projet de déménagement de la PolOuest, qui ne s'est concrétisé qu'à la fin de l'année, ne nous a pas permis de budgétiser ce point.

Je remercie également très officiellement la police de l'Ouest qui, sachant que son projet était sur les rails, a accepté de nous céder deux locaux de façon transitoire. Ils ont accepté de se serrer pour une courte période. Il est vrai que nous voulions aller vite et que ces locaux seront libérés très bientôt. C'est très bien que nous ayons pu gérer cette situation en urgence. Nous ferons attention, M. Roscigno, de ne pas abuser de cette possibilité. Mais c'est aussi des fois une souplesse. Nous nous plaignons que l'Administration est rigide, que les procédures sont longues et là, avec le feu vert de la Commission des Finances, cela nous a permis très rapidement de mener à bien ce projet. Merci.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion

8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente demande si la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire a des communications à transmettre.

Mme Line Rouyet, Présidente de la CUAT

Fin janvier la Commission s'est réunie sans la Municipalité et de nombreux projets intéressants les membres de la Commission et qui seront développés dans les prochains mois ont été discutés.

Nous avons notamment décidé de nous pencher sérieusement sur le projet de transformation du quartier de Malley. Plusieurs membres de la CUAT étaient, dans ce cadre, présents au vernissage du concours d'architecte-urbaniste de ce projet la semaine dernière. Pour la suite, nous avons notamment l'idée d'améliorer la collaboration avec nos collègues des législatifs de l'Ouest.

Nous vous tiendrons au courant de la suite de nos travaux et des diverses idées qui sont sortis lors de notre séance de janvier en fonction de la manière dont nous en donnerons suite; car ce n'est pas encore très précis pour l'instant.

Notre prochaine réunion avec la Municipalité et le service "Urbanisme et Travaux" aura lieu le 05 mars 2012.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion

9. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

Mme la Présidente demande si la Commission des affaires régionales et intercommunales a des communications à transmettre.

La présidente de la Commission ne souhaitant pas s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

M. Gian-Luca Ferrini, Membre du Conseil intercommunal de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Mon rapport, qui était déjà court au départ, le sera encore plus étant donné que

- *notre Municipal de Police, M. Olivier Golaz, vous a très bien expliqué la situation de la PolOuest,*
- *la Commission des finances s'est déjà penchée sur un crédit extraordinaire, ce qui fait que vous avez eu une explication supplémentaire de la situation.*

Enfin, vous en savez plus que moi sur le sujet, je connais même maintenant le détail du réaménagement de nos locaux communaux.

Je ne vais donc pas bêtement lire ce que j'avais prévu. Simplement préciser que le Conseil intercommunal a effectivement adopté à l'unanimité ce projet et que la commission ad-hoc, qui était composée d'un membre de chaque commune, dans laquelle j'ai siégé, l'a également adopté, en tout cas proposé au Conseil intercommunal d'adopter ce projet à l'unanimité. De plus, l'ensemble des délégués de la Commune de Renens qui se sont réunis sur l'initiative de la Municipalité, avec Mme la Syndique et notre Municipal de la Police, avait aussi pris une position à l'unanimité en faveur de ce projet.

Quelques mots sur les conséquences immédiates de la décision qui a été prise hier soir par ce Conseil intercommunal: premièrement, la libération de suite de certains locaux de notre Administration communale au service du "Service de la population" avec un réaménagement (voir les explications de M. Eugène Roscigno). M. Christian Séchaud, commandant de la PolOuest, a oralement pris l'engagement en tout cas de ceci et cela a été confirmé en séance avec Mme la Syndique. Autre conséquence immédiate: le démarrage imminent du projet à l'avenue des Flumeaux à Prilly; les promoteurs, puisque la PolOuest sera locataire et non propriétaire de ce bâtiment, démarreront le projet immédiatement; ils attendaient la signature de ce bail pour pouvoir démarrer. A plus long terme, cette décision implique le déménagement du solde des locaux de la PolOuest dans ces nouveaux locaux de Prilly dans le courant de l'année 2013 et, d'après les informations reçues de M. Olivier Golaz, des informations encore plus précises devraient vous être communiquées sur les conséquences financières, logistiques et politiques du déménagement de la police.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

11. Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller intitulé "Pour une politique plus active du logement demandant à la Municipalité d'acheter ou de construire des logements et de les louer à prix coûtant, afin de les soustraire à la spéculation immobilière". Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération.

Mme la Présidente prie M. Alberto Mocchi, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Alberto Mocchi, Président de la Commission, donne lecture de son rapport.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier l'opportunité d'une transmission à la Municipalité du postulat susmentionné s'est réunie le mardi 31 janvier dans la salle des commissions de la salle des spectacles en présence des commissaires Mmes Suzanne Sisto-Zoller et Nicole Haas Torriani, et MM. Roland Divorne, Stéphane Montabert, Daniel Rohrbach, Jean-Daniel Roulier, Didier Vienet et Alberto Mocchi, rapporteur.

La Municipalité était quant à elle représentée par MM. Jean-Marc Dupuis et Jean-Pierre Rouyet, Municipaux, et M. Frédéric Hubleur, responsable de l'office du logement de la Commune.

Développement du postulat :

Mme Suzanne Sisto-Zoller est revenue sur le texte de son postulat en expliquant que le taux de logements vacants est très bas dans la commune, et plus généralement dans la région lausannoise, ce qui entraîne une forte augmentation des prix de location. Il est donc urgent d'agir sur l'offre, et la Commune de Renens doit pouvoir jouer un rôle à cet effet. Il n'y a jusqu'à ce jour pas eu de véritable politique d'acquisition de logement à Renens, aucune pro-activité dans l'achat ou la construction d'habitations. Pourquoi dès lors ne pas acquérir ou bâtir des logements et les louer au prix coûtant, les sortant ainsi de la spirale inflationniste qui touche actuellement les loyers ? La Commune ne perdrait pas d'argent sur le long terme avec ce type d'investissements, puisque les loyers encaissés lui permettraient de rentrer dans ses frais. Par le biais de ce postulat, il est demandé que la Commune de Renens change de politique en matière de logements, cherchant activement à accroître son patrimoine immobilier afin d'offrir des logements à loyers abordables à la population.

Intervention de la Municipalité :

MM. Jean-Pierre Rouyet et Jean-Marc Dupuis ont expliqué que les locatifs ou terrains en vente sont peu nombreux à Renens, et qu'il est difficile de saisir les bonnes occasions, puisque des régies emploient des personnes spécialement à cet effet, ce que ne fait pas la Commune. L'idée d'accroître le parc immobilier en possession de la Commune afin de garantir des loyers raisonnables est intéressante, mais difficilement réalisable à court ou à moyen terme. Une certaine densification sur les terrains appartenant déjà à la Commune est possible, mais il faudrait pour cela modifier les plans de quartier, ce qui est une compétence du conseil communal. Enfin, il a été rappelé que la Commune a privilégié à ce jour, plutôt que de construire directement des bâtiments sur les terrains lui appartenant, l'établissement de conventions et l'octroi de droits de superficie à des coopératives de logement.

Débat de la commission :

Un membre de la commission s'est interrogé sur les conditions d'emprunt accordées aux communes pour l'achat ou la construction de logements. On lui a répondu que c'est la caisse communale qui emprunte, et l'argent est ensuite affecté à l'achat ou à la construction. Il n'y a donc pas d'hypothèque. Il existe par ailleurs un fond cantonal de CHF 50 millions pour inciter les communes à accroître leur patrimoine immobilier, prêtant à des taux très intéressants.

Plusieurs commissaires ont soulevé les difficultés rencontrées aujourd'hui par la Commune dans la gestion de son parc immobilier, notamment car ce dernier n'a pas la taille critique

pour qu'un véritable service de gérance soit mis en place. D'aucuns ont fait remarquer à ce sujet que le passage à une gestion plus professionnelle amènerait de nouveaux coûts pour les caisses communales.

Un membre de la commission a été d'avis que si la Commune ne veut pas perdre d'argent en louant des biens immobiliers, elle ne pourra pas pratiquer des loyers trop abordables, ce à quoi d'autres membres ont répondu que les sociétés coopératives d'habitation pratiquent à ce jour des loyers moins chers que ceux des gérances privées, et ce sans perdre d'argent. Un commissaire fait néanmoins remarquer que ces loyers plus bas sont permis en partie grâce aux conditions particulières accordées à ce type de sociétés, comme les droits de superficie accordés par les communes.

Au vu de ce qui précède, la commission a voté la transmission de ce postulat à la Municipalité par sept voix pour et une abstention.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Le postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller implique que la Commune de Renens fasse preuve de volontarisme dans la politique du logement, mais, et c'est le point le plus important de ce postulat et nous le saluons, que la Commune ne perde pas d'argent à travers cette démarche.

L'aspect social d'une telle politique se limiterait donc à la renonciation à tout bénéfice commercial dans l'exploitation du parc de logements constitué par la Commune.

Nous pensons que cette initiative place la Municipalité de Renens dans une situation impossible. Le travail de régie correspond à un nouveau métier pour l'administration de Renens. Nous nous interrogeons sur le coût d'acquisition ou de construction de logements au prix du marché. Enfin, nous nous demandons comment le nouveau service de régie de Renens, quelle qu'en soit la forme, pourra résister à la tentation d'attribuer ces logements selon des critères d'aide sociale, qui en péjoreront immanquablement la rentabilité et contreviendront à l'hypothèse de base - que la Commune ne perde pas d'argent à travers cette démarche.

Au lieu d'échapper à la spéculation immobilière, nous pensons que cette nouvelle politique ne fera qu'y plonger la Commune et que, si elle s'y lance, elle n'obtiendra au mieux que des gains marginaux, qui rendront l'entier de la démarche très discutable.

Si cette demande est transmise à la Municipalité, nous étudierons avec le plus grand intérêt ses propositions, notamment la façon dont elle tentera de concilier des objectifs complètement contradictoires.

Je vous remercie.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Alberto Mocchi de procéder à la lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le postulat susmentionné.

Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de sa transmission à la Municipalité.

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

De transmettre le postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller « Pour une politique plus active du logement » à la Municipalité pour étude.

C'est à une large majorité, moins quelques abstentions, que ce postulat est transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme la Présidente remercie à M. Alberto Mocchi ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Préavis N° 7-2012 – Baumettes – Création d'un terrain multisports sur la parcelle contigüe à la halle de tennis et aménagement paysagers

Mme la Présidente prie M. Vincent Keller, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Vincent Keller, Président de la Commission, donne lecture de son rapport.

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues*

La commission chargée d'étudier le préavis N° 07-2012 « Baumettes – Création d'un terrain multisports sur la parcelle contigüe à la halle de tennis et aménagements paysagers » s'est réunie le jeudi 26 janvier 2012 à 19h dans la salle de réunion du Centre Technique Communal. Elle était composée de Mmes Véronique Bovey-Diagne, Ellen-Mary Dreier, Betty Forestier, Elodie Joliat, Sandra Martins et de MM. Ali Korkmaz, Antoine Steiner et Vincent Keller, président-rapporteur.

L'exécutif communal était représenté par Mme la Municipale Myriam Romano-Malagrifa, accompagnée pour l'occasion de MM. Alain Peneveyre (Chef de service environnement et maintenance) et Nicolas Perelyguine (responsable du secteur jeunesse). M. Jean-François Clément était aussi présent et a porté l'avis municipal concernant les implications financières du préavis.

La séance se déroule en deux parties. Tout d'abord, M. Nicolas Perelyguine présente le processus participatif avec les jeunes qui a mené au projet présenté dans le préavis, puis M. Alain Peneveyre en présente les aspects techniques.

Mme la Municipale entame la séance en précisant que ce terrain fait partie du plan de législature.

Le processus participatif avec les jeunes de Renens est parti du constat que si ces derniers sont intégrés et impliqués au développement d'un projet les concernant, il y a de fortes chances qu'ils le respectent une fois celui-ci achevé. Le terrain multisports du Censuy en est une preuve éclatante. On nous apprend que tout est parti d'une demande pour un terrain ludique au nord de la ville. Le secteur Jeunesse de la Ville a donc vérifié l'intérêt auprès d'un échantillon de jeunes (150 adolescents) dans les quartiers de Verdeaux, du 24 Janvier, des Baumettes, des Biondes et de Florissant en leur proposant de choisir le type d'infrastructure (terrain multisports ou rampe de skateboard) et il s'est avéré que c'est un terrain multisports qui était plébiscité (même si la question posée était « Que choisiriez-vous entre une rampe de skate ou – exclusif - un terrain multisports »). Les jeunes « du Nord » n'utilisant pas ou très peu le terrain multisports du Censuy. L'endroit le plus souhaité était dans le quartier des Baumettes au lieu du parc de Paudex. Une pétition signée par une centaine de jeunes a aussi été déposée. Ce préavis y répond intégralement. Il est à noter que le processus participatif avec les jeunes a aussi une visée pédagogique puisqu'il leur permet d'appréhender la politique avec un point les touchant personnellement. Tout a été discuté avec les jeunes : de l'endroit le plus judicieux au choix du revêtement du terrain. Si le Conseil accepte les conclusions de ce préavis, le travail des jeunes ne s'arrêtera pas là ; ils devront encore discuter et rédiger la Charte d'Utilisation du terrain qui se fera en collaboration avec les utilisateurs du terrain multisports du Censuy (géré par une charte mise en place en 2008). Finalement, le processus participatif n'a pas inclus les résidents de l'EMS tout proche, mais il a été précisé que l'animatrice et les résidents seront informés si le préavis est accepté. La Commission regrette que l'EMS n'ait pas été consulté en amont.

Au point de vue technique, M. Peneveyre précise que le choix des jeunes ne s'est pas porté sur le terrain le plus onéreux (les cinq offres allant de CHF 249'913.- à CHF 146'000.-), que le revêtement sera comme un gazon synthétique mais permettant à un ballon de basket de rebondir correctement pour la pratique de ce sport. Le terrain permettra en outre de jouer au mini-foot, au handball, au tennis de pieds et au volleyball. Pour ce dernier sport, la gestion du filet n'est pas encore définie, mais elle pourrait se concrétiser par une consigne déposée au restaurant du Tennis-Club. A celles et ceux qui s'étonneraient de la position en biais du terrain multisports par rapport au mur de la halle de tennis, la raison en est sécuritaire : les sorties de secours du tennis doivent se trouver à 1.20m au minimum d'une autre construction. Concernant le cheminement au nord de la parcelle, les arbres seront des « vieilles variétés » de fruitiers dont les fruits seront à qui les cueillera en premier (généralement ce sont les oiseaux).

A la question de la Commission des Finances de savoir comment a été établi l'appel d'offre pour le devis, il est répondu qu'une première estimation a été faite à l'interne du service communal, puis l'appel d'offre a été publié. Les offres et la première estimation ont finalement été comparées. Des demandes de subventions ont été faites au Rotary Club, à UBS S.A. et au Fond pour le Sport Cantonal (qui avait subventionné le terrain multisports du Censuy à hauteur de CHF 20'000.-).

Dans le préavis 79-2009 « Modification du droit de superficie du Tennis Club et octroi d'un droit de superficie à UBS S.A. » accepté par ce Conseil, il est précisé que le Tennis Club ne peut pas faire opposition à la construction du terrain multisports.

Une commissaire demande si quelque chose est prévu pour les plus jeunes sur le même emplacement. Il est répondu que non, mais que la place de jeux située à l'extrémité du Chemin des Biondes (N° 32 à 48) sera reconstruite en tenant compte des plus jeunes.

L'expérience a montré qu'il faut différencier les structures de jeux en fonction des tranches d'âges. Le tir d'un ballon de foot de la part d'un ado de 16 ans est probablement irrécupérable par un petit gardien de 8 ans ; il est même à parier que ce dernier n'en ressorte pas indemne.

Un commissaire s'inquiète de l'utilisation de crampons sur le terrain et donc de la dégradation du revêtement par des footballeurs n'ayant pas intégré que leur jeu favori se pratique avec des chaussures de sport standards dans une telle infrastructure. Il est répondu que ce point sera abordé lors de l'établissement de la Charte d'Utilisation. A la question de savoir s'il était possible d'installer le même revêtement que sur un terrain de football « en dur » résistant aux crampons, il est répondu que non, puisqu'un revêtement dur de football ne permet pas la pratique d'autres sports de balle (principalement le basket, pour des problèmes de rebond).

A la question de savoir si des horaires d'utilisation sont prévus, il est répondu que le seul horaire en vigueur sera celui lié au Soleil, puisque aucune installation d'éclairage artificiel ne sera installée. En cette année de Fin du Monde, les jeunes devront s'accommoder du dieu précolombien.

*Une commissaire s'inquiète du choix de la végétation proposée au nord de la parcelle, le long du cheminement piétonnier qu'elle qualifie de « minimaliste » et de « digne des années 1960 ». Il est répondu que le choix minimaliste est voulu pour des raisons financières. Les services communaux laisseront la parcelle devenir une « prairie fleurie » en ne tondant le pourtour qu'une fois toutes les deux semaines. La rénovation de la route de Cossonay n'impliquera aucune modification à la prairie fleurie. Cette réponse ne convainc que partiellement la commission qui émet le **VOEU 1**.*

Enfin, un commissaire demande l'installation d'une table de ping-pong sur la parcelle à l'endroit le plus judicieux. Il est répondu qu'il n'y a pas eu une telle demande de la part des jeunes mais que les tables installées au Ranch et près d'Arc-et-Renens sont énormément utilisées. La Municipalité s'inquiète du bruit qui pourrait résulter d'une utilisation intensive de cette table de ping-pong aux abords des tennismen et tenniswomen habitués à un silence de cathédrale pour la pratique de leur sport. Cette réponse tendrait à démontrer qu'il existe un besoin pour des tables de ping-pong supplémentaires. Le coût d'installation complet est de CHF 5'000.-. Un amendement est donc formellement déposé. Au vote, trois commissaires acceptent, trois commissaires refusent et deux commissaires s'abstiennent, dont le président-rapporteur. En pareil cas, la Présidente du Conseil Communal informe le soussigné qu'il ne peut s'abstenir et doit trancher. Il vote NON, l'amendement est donc refusé. La commission enjoint toutefois la Municipalité à s'informer de la nécessité ou non d'installer de nouvelles tables de ping-pong sur le territoire public communal.

La mise à l'enquête publique sera publiée le 3 février.

VOEU 1 : *Le Conseil Communal souhaite que la partie supérieure du parc située entre les terrains de tennis extérieurs et la route de Cossonay fasse l'objet d'une meilleure mise en valeur paysagère que ce qui est proposé dans le préavis.*

Le vœu 1 est accepté par quatre OUI, trois NON et une abstention.

Les conclusions du préavis telles que présentées sont acceptées à l'unanimité.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 7-2012.

- **M. Antoine Steiner, PS**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Lors de la Commission, j'avais déposé une demande de modification des conclusions pour augmenter le crédit à CH 225'000.-, au lieu de CHF 220'000.-, dans le but de réaliser une table de ping-pong. Mon amendement a été refusé à une courte majorité et je réitère ma demande de modification des conclusions dans le but d'installer une table de ping-pong afin que les anciens jeunes puissent également pratiquer un sport à côté du terrain multisport.

Je vous remercie.

- **M. Vincent Keller, Président de la Commission**

Je souhaiterais préciser, je n'en ai pas parlé à dessin, que la Municipalité a répondu qu'une telle demande n'a pas été faite de la part des jeunes mais que les tables de ping-pong installées au Ranch et à Arc-et-Renens sont énormément utilisées. La Municipalité s'inquiète du bruit qui pourrait résulter de l'utilisation intensive de cette table de ping-pong. La réponse de la Municipalité tendrait donc à démontrer qu'il y a un besoin pour ces tables de ping-pong. Le coût d'installation complet de CHF 5'000.-, montant communiqué par M. Peneveyre. Lors de la séance de la Commission, cette proposition est acceptée par trois commissaires, refusée par trois autres et deux s'abstiennent, dont moi-même. Etant Président, j'ai dû trancher et ai décidé de voter "non", en vous laissant le soin de décider en dernier lieu. Toutefois, la Commission enjoint la Municipalité à s'informer de la nécessité ou non d'installer des nouvelles tables de ping-pong sur le territoire public communal.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Dans d'autres séances, nous avons souvent des discussions avec des gens d'autres partis et des idées arrivent et je me réfère avec une conversation que j'ai eue avec M. Nicolas Freymond concernant ces tables de ping-pong et je me suis dit que finalement nous avons une fédération de ping-pong sur notre Commune. Ne pourrait-elle pas financer, sponsoriser, une telle table? Cela nous coûterait finalement moins cher.

Mme la Présidente rappelle qu'il s'agit d'une discussion de fond sur le préavis et que la discussion sur le dépôt de l'amendement sera ouverte par la suite.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

J'improvise puisque notre commissaire lors de cette Commission de préavis est absente ce soir. Mais la teneur de ce qu'elle nous a transmis était que sur la base d'un projet un peu

simple, qu'était un terrain multisports, il a été rajouté pleins d'options, des propositions par rapport à l'aménagement paysager et par rapport à des tables de ping-pong qui font que cela déborde et c'est pour cela que nous sommes plutôt contre.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur la discussion de fond, Mme La Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de l'amendement

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Je trouve que la Commune met beaucoup d'argent pour le football. CHF 5'000.- ce n'est pas énorme pour une table de ping-pong. Cela intéresse passablement de jeunes et de moins jeunes. Je trouve l'idée plutôt sympathique.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Je reviens rapidement sur le vœu. Effectivement en 1960, la nature était très présente en Ville et c'est justement ce que nous essayons de reproduire maintenant avec ces aménagements. Récemment, il y a eu une demande pour que nous nous occupions de mettre des vieux fruitiers pour sauvegarder ces vieilles espèces, c'est ce que nous avons l'intention de faire. Le choix de la prairie fleurie est également voulu. C'est quelque chose auquel nous tenons. Néanmoins, nous informons la personne qui a trouvé qu'il y avait mieux à faire que nous sommes prêts, au Service des Espaces Verts, à la recevoir afin de discuter du projet lorsqu'il devra être réalisé.

- **Mme Myriam Romano, Conseillère municipale**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Concernant cette table de ping-pong, lors de la Commission, j'ai effectivement proposé de faire une demande à la Fédération Internationale de Tennis de Table (FITT). Fédération avec laquelle nous avons déjà des contacts et avec, de leur part également, une proposition d'équiper quelques endroits de la Commune en tables de ping-pong. Je pense que c'est quelque chose de tout-à-fait faisable.

Toutefois, le ministre des finances, M. Jean-François Clément, me glisse que le montant mentionné de CHF 5'000.- concerne uniquement la table et tient pas compte de son implantation. Il est clair que si nous pouvions obtenir cette table gratuitement de la part du FITT ce serait une excellente solution.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur le dépôt de l'amendement, Mme La Présidente procède au vote de l'amendement suivant:

"ALLOUE à la Municipalité un crédit de ~~CHF 220'000.~~ **CHF 225'000.-** TTC pour financer ce projet, avant déduction d'une éventuelle subvention cantonale du Fonds du Sport et

d'un don d'un Club Service **et de construire une table de ping-pong à l'endroit le plus propice."**

Mme la Présidente rappelle que le vote sur cet amendement laissera toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

Cet amendement est accepté à la majorité moins quelques refus et des absentions.

Mme la Présidente demande à M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions amendées.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 7-2012 de la Municipalité du 9 janvier 2012,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à réaliser un terrain multisports à l'avenue des Baumettes et ses aménagements paysagers.

ALLOUE à la Municipalité un crédit de ~~CHF 220'000.-~~ **CHF 225'000.-** TTC pour financer ce projet, avant déduction d'une éventuelle subvention cantonale du Fonds du Sport et d'un don d'un Club Service **et de construire une table de ping-pong à l'endroit le plus propice."**

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter donnés par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3620. 060.329 - Baumettes - aménagement d'un terrain multisports et aménagements extérieurs.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes. Les subventions, au moment de leurs versements, viendront en déduction de la valeur résiduelle encore à amortir.

Le préavis **amendé** est accepté à une très large majorité, moins quelques refus et abstentions.

Mme la Présidente remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission.

- **Mme Myriam Romano, Conseillère municipale**

Je souhaite remercier la Commission qui a étudié ce préavis et vous, le Conseil communal, qui avez suivi ces recommandations. Vous avez choisi de faire construire une structure sportive, un nouvel élément pour la promotion du sport à Renens. C'est extrêmement important pour une question de santé publique aussi et puis surtout, vous l'avez compris, à travers le préavis, c'est une démarche qui a permis de faire participer les jeunes à un processus, à un choix démocratique et ils sont là ce soir pour comprendre comment cela se passe. C'est un apprentissage pour eux et nous attendons maintenant, de leur part, l'élaboration d'une charte et ensuite une invitation en bonne et due forme à l'inauguration. Donc les jeunes, une partie est là ce soir, mais maintenant "au boulot" et MERCI à vous pour la suite.

13. Préavis N° 8-2012 – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Pascal Golay intitulé "Encourageons les voitures électriques"

Avant d'ouvrir la discussion sur le dépôt de ce préavis, j'aimerais apporter les précisions suivantes :

Etant donné que ce préavis, mais aussi les 2 suivants :

- **Préavis N° 9 - 2012** Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Eric Aeschlimann intitulé "Produire du courant propre : photovoltaïque et éolien."
- **Préavis N° 10 - 2012** Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Irina Krier intitulé "Chauffer efficace ? Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne."

ont comme point commun les problèmes énergétiques et l'environnement, que la Municipalité dans un souci d'économie de temps et d'énergie, mais aussi vu que les intervenants pour ces 3 objets auraient été les mêmes, il a été choisi de ne retenir qu'une date soit celle du 13 mars 2012.

Donc, pour faire suite au mail adressé aux Présidents de groupe par Madame la Syndique et d'un commun accord avec la Municipalité, nous vous proposons effectivement de siéger pour ces 3 préavis à cette date-là.

Mais de toutefois traiter chaque préavis séparément l'un après l'autre.

Si les commissaires se rendent compte que leurs débats devaient s'éterniser, il serait alors possible en accord avec les membres de la Municipalité et le personnel communal présent d'agender une seconde séance.

Concernant les présidences, la rédaction des rapports et jetons de présence, nous invitons les commissaires désignés à s'organiser entre eux en tenant compte de leurs intérêts et de ceux de la Commune.

J'ouvre la discussion sur cette manière de faire.

Si la parole n'est pas demandée, je sou mets, formellement, aux votes cette procédure.

C'est à la majorité moins quelques abstentions que cette procédure est acceptée.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La discussion n'est pas demandée.

Mme la Présidente informe que le préavis N° 8-2012 devrait être présidé par l'UDC. Toutefois, comme il vient d'être décidé, la commission s'organisera par elle-même. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

UDC : M. Jérôme Tendon

Les Verts : Mme Irina Krier

PLR : M. Pascal Golay,
M. Eric Aeschlimann

Fourmi rouge: M. Nicolas Freymond
M. Reza Safaï

Parti socialiste : M. Gian-Luca Ferrini
M. Aso Piroti

14. Préavis N° 9-2012 – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Eric Aeschlimann intitulé "Produire du courant propre: photovoltaïque et éolien"

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La discussion n'est pas demandée.

Mme la Présidente informe que le préavis N° 9-2012 devrait être présidé par le groupe PLR. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

PLR : M. Pascal Golay
M. Eric Aeschlimann

Les Verts : Mme Irina Krier

UDC : M. Jérôme Tendon

Fourmi rouge: M. Nicolas Freymond
M. Reza Safaï

Parti socialiste : M. Gian-Luca Ferrini
M. Aso Piroti

15. Préavis N° 10-2012 – Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Irina Krier intitulé "Chauffer efficace? Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne"

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Mesdames, Messieurs,

En page 2 du préavis on nous dit que les certificats énergétiques cantonaux des bâtiments sont plus utiles que la thermographie aérienne pour juger de la performance d'un bâtiment. Pourrait-on montrer à la commission un spécimen de certificat pour comprendre de quoi on parle ?

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Etant un des experts certifiés CECB (Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments) qui peut donc délivrer de tels certificats et étant membre de la Commission, je me ferai un plaisir de vous en apporter un exemplaire. De plus, si le délégué à l'énergie de la Ville de Neuchâtel veut bien me faire le plaisir de me permettre d'utiliser la photographie aérienne on utilisera éventuellement les deux. En tout cas le CECB c'est sûr cela je l'ai puisque je suis expert. Je vous en apporterai un, tout en cachant le nom de la personne pour qui je l'ai fait.

La discussion n'étant plus demandée, Mme La Présidente clôt la discussion

Mme la Présidente informe que le préavis N° 10-2012 devrait être présidé par le groupe socialiste. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

Parti socialiste : M. Gian-Luca Ferrini
M. Aso Piroti

Les Verts : Mme Irina Krier

UDC : M. Jérôme Tendon

Fourmi rouge: M. Nicolas Freymond
M. Reza Safaï

PLR: M. Pascal Golay
M. Eric Aeschlimann

16. Préavis N° 11-2012 – Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2011 – Réponse de la Municipalité aux interventions

suivantes: Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 05 octobre 2006 / Postulat de M. Roland Divorne relatif à la Grange, du 06 septembre 2007 / Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 07 juin 2007 / Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008 / Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009 / Postulat du Groupe "Les Verts" et de Mme Irène Frei intitulé "Des coursiers à vélo à Renens. Un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre Ville?", du 21 janvier 2010

Mme la Présidente informe que ce préavis sera traité par le Commission de Gestion et ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Une question. Par rapport au postulant/déposant de motion qui ne sont plus du Conseil communal, vont-ils être informés ou comment cela va-t-il se passer par rapport à leur position, par rapport à ces préavis qui sont en suspens?

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

D'entente avec la présidence du Conseil, il était prévu d'inviter les postulants, particulièrement ceux dont nous proposons de considérer que ce rapport répond à leur postulat ou à leur motion. Il est vrai que nous ne nous sommes pas posé la question de ceux qui ont quitté le Conseil. Je propose que, pour le cas où les gens ont quittés le Conseil communal, les groupes désignent et nous fassent part d'un représentant du groupe qui pourrait représenter le postulant. Ce représentant sera dès lors invité à assister à la séance et s'il le désire donner son avis. Il suffit que le postulant ou son représentant nous dise s'il considère que la Municipalité a répondu au postulat ou non. A partir de là, la Commission de Gestion peut se positionner par rapport à cet avis du postulant; c'est à elle de décider. Je proposerai que les groupes politiques, en particulier le vôtre pour M. Olivier Barraud, mais il y en a peut-être d'autres, puissent nous répondre au nom de leur postulant.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

17. Préavis N° 12-2012 – Construction d'un terrain de football synthétique au Censuy

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La discussion n'est pas demandée.

Mme la Présidente informe que le préavis N° 12-2012 sera présidé par le groupe Les Verts. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

Les Verts : M. Alberto Mocchi, Président-rapporteur

Parti socialiste : M. Ali Korkmaz
M. Antoine Steiner

UDC : M. Gérard Duperrex

Fourmi rouge: Mme Verena Berseth
M. Reza Safaï

PLR: M. Pascal Golay
M. Carlos Machado

18. Motions, postulats, interpellations.

- **Mmes Irène Frei-Premet et Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**
Postulat: Soutenons la biodiversité à Renens

Le groupe Les Verts désire présenter un postulat pour l'amélioration de la biodiversité.

En effet, bien des actions ont déjà été entreprises dans ce sens; nous nous basons sur l'excellente brochure "Renens, Nature en ville, agenda 21". Il s'agit du travail de diplôme de M. Antoine Philippe qui a été le stagiaire de M. Penveyres. Editée en 2002, elle présente un ensemble de projets dont nous demandons la mise en œuvre effective pour l'amélioration de la biodiversité dans les actions communales.

Nous développerons ce postulat lors du prochain Conseil communal.

Je voulais pouvoir fournir un certain nombre de ces brochures mais c'était un peu tard. Elles sont au CTC à ma disposition, toutefois je n'ai pas eu l'occasion d'aller les chercher. Elles vous seront fournies lors du prochain Conseil.

- **Mme Nicole Haas Torriani, Fourmi rouge**
Interpellation: Quel bilan pour la Place du Marché?

Mesdames et Messieurs de la Municipalité et du Conseil,

La Place du Marché est terminée depuis un certain temps. Nous l'occupons, la traversons et la pratiquons en organisant certaines manifestations et marchés.

J'imagine de la Municipalité a fait des constats, positifs ou négatifs.

Je demande à la Municipalité quel bilan elle tire de cette nouvelle place ?

- *Pense-t-elle que tout va bien et qu'il n'y a rien à améliorer?*

- *A-t-elle des projets de modifications ou d'améliorations?*

Si l'on effectue ce bilan, comment va-t-elle travailler?

- *S'adresser aux commerçants, aux habitants du quartier, à la commission qu'elle avait nommée lors du projet, ou autre?*

En attendant une réponse de votre part, je vous remercie de votre attention.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère communale

Madame la Conseillère communale,

Voici une réponse partielle, vue l'ampleur de la demande qui est tout-à-fait justifiée. Une seule correction peut-être, c'est un chantier, même si la Place du Marché a été inaugurée il y a une année, c'est un chantier qui n'est pas terminé. C'est un chantier de très longue haleine qui a débuté il y a plus de trois ans avec la construction du parking, puis a continué il y a deux ans avec la construction de la Place et le réaménagement des rues. Aujourd'hui il reste certains éléments encore à terminer.

C'est toujours sur la fin que c'est long et que nous aimerions arriver à la fin et clore. A ce jour, il reste encore quelques éléments à effectuer dans l'aménagement final de la rue de la Mèbre mais également, parce que des bilans provisoires ont été faits, des corrections à apporter. Votre demande est donc est tout-à-fait justifiée.

Je vous propose de faire un bilan, toutefois pas à la prochaine séance du Conseil communal, vu l'ampleur de la demande et des éléments qui doivent encore être concrétisés, mais d'ici l'été pour montrer où nous en sommes. Ce chantier a été fait dans une logique participative, nous avons été accompagnés par un groupe, dit de concertation, pour planifier le programme de la Place. Ensuite, nous avons présenté un préavis qui a ficelé ce programme, chiffré les coûts et fait des estimations. Maintenant nous souhaiterions rendre compte du contrat que nous avons scellé à l'époque, lorsque le préavis a été voté, et éventuellement des corrections à apporter le cas échéant.

Je propose que nous vous répondions d'ici l'été et peut-être, suivant comment, de revoir le groupe de concertation à la fin pour nouer la gerbe et bouer la boucle.

J'espère, avec ceci, avoir donné une réponse partielle et vous promet une réponse complète d'ici l'été.

Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge

Je vous remercie pour votre réponse. Je me pose la question s'il ne faut pas réunir cette commission, peut-être avant que vous ayez complètement fini votre bilan. Leur demander aussi ce qu'il en pense. Mais c'est vous qui dictez la manière dont vous voulez travailler.

19. Questions, propositions individuelles et divers.

- **Question de Mme Nicole Haas Torriani, Fourmi rouge**
Concernant les travaux dans la salle de rythmique

Nous avons voté des travaux pour la construction de vestiaires et des douches à la salle de rythmique. Il semblerait que ces travaux soient été très longs. Des personnes fréquentant cette salle se sont plaintes de la lenteur des travaux bien que ceux-ci n'aient pas lieu sur un toit où il y a eu des problèmes de froid et de chaud...

Je voulais savoir s'il y avait eu des problèmes particuliers lors de ces travaux car cela ne semblait pas être des travaux trop compliqués. Il semblerait que lesdits travaux soient bientôt terminés mais que ce n'est pas encore tout-à-fait cela. Je souhaiterais donc avoir quelques explications.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Mme Torriani, j'ai les mêmes préoccupations que vous parce que nous sommes aussi en train de faire le bilan de ce chantier qui a un peu traîné, je vous le concède. Un rapport sera effectué en interne vous sera transmis à titre de réponse.

Effectivement cela a duré assez longtemps. Quand même dire aussi que nous avons, pour des soucis d'économie, employé pour ces travaux du personnel communal, notamment des apprentis. Toutefois, ce chantier n'était pas le seul sur lequel ils étaient occupés; ils étaient également occupés dans les crèches et les garderies. Ceci peut expliquer en partie la longueur des travaux. Comme mentionné précédemment, le rapport interne vous sera remis en guise de réponse.

- **Question de Mme Betty Forestier, PLR**
Concernant les caméras de surveillance

Cette question s'adresse à la Municipalité.

Voilà quelques temps que la population de Renens a accepté les caméras de surveillance. Suite à plusieurs demandes de citoyens et n'ayant à ce jour pas d'informations, que pouvez-vous leur répondre? Où en est-on de l'avancement de ce projet?

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Merci pour votre question qui me permet de vous apporter les explications suivantes au sujet des caméras.

Tout d'abord vous dire que la volonté municipale est de respecter les délais fixés. Ces délais sont de 15 mois après la votation avec une possibilité d'une prolongation décidée par le Conseil communal de 6 mois, donc au plus tard en septembre de cette année ou dans l'autre cas, 6 mois plus tard, soit en mars 2013.

Sachez également que les membres du Comité de l'Observatoire de la Sécurité se sont penchés sur le sujet et étudient la possibilité de la pose de caméras. Nous pouvons toutefois relever que cette faisabilité inclue des aspects un peu plus compliqués que prévus.

On peut noter également que lors du forum de l'observatoire de la Sécurité du mois de novembre dernier, les caméras n'ont pas fait l'objet d'une discussion animées et n'ont pas suscité un débat acharné, ce qui a quelque part, m'a un peu surpris.

Toutefois, nous devons respecter le choix du peuple Renanais qui s'est prononcé à 57% (ou 58% à contrôler) en faveur des caméras et de ce fait nous devons répondre de manière concrète à leur demande.

J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

- **Question de Mme Maud Catillaz, UDC**
Au sujet des personnes payant des impôts à Renens

Mesdames et Messieurs,

Suite à la réponse de la Municipalité à ma question sur le pourcentage de la population payant des impôts à Renens lors de la dernière séance du Conseil communal, j'ai eu la surprise de retrouver une partie de ces chiffres dans la presse, dans un article intitulé "un mythe s'effondre" écrit par un conseiller communal.

J'ai également pu constater après relecture du PV de la séance que sur 19'122 habitants, 10'738 seulement bénéficiaient d'un revenu imposable, soit environ 56% de la population totale.

C'est normal, vu le nombre d'enfant, de femmes au foyer, de personnes âgées, etc...

Le débat ayant été étendu à la place publique par voie de presse, il témoigne visiblement l'intérêt de nos concitoyens pour ce sujet. Je demande donc à la Municipalité quelques précisions supplémentaires sur les contribuables de Renens, à savoir:

- 1. Connaître la répartition des contribuables de Renens selon leurs contributions respectives au budget de la Commune.*
- 2. Connaître, pour les comparer, cette répartition pour les autres communes du district de l'Ouest lausannois.*
- 3. Savoir quel est le revenu par point d'impôts à Renens et le revenu par point d'impôt des autres communes du district de l'Ouest lausannois.*

Je remercie d'avance la Municipalité.

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

Je n'ai, bien sûr, pas tous ces chiffres en tête puisque l'ensemble valeurs couvrent les impôts pour des revenus imposables qui vont de CHF 10'000.- à CHF 150'000.- de revenus. Il n'y a pas d'erreur par rapport aux contribuables. Il ne faut pas confondre les contribuables et les habitants. Quand la question a été posée, il était fait mention du taux de contribuables qui paient des impôts à Renens et le taux qui vous a été communiqué est exact. 24% des contribuables renanais ne bénéficient pas d'un revenu soumis à l'impôt. Ensuite, nous

pouvons entrer dans le détail. Cependant, je vais vous donner des couches de revenus trop fines qui permettraient éventuellement d'identifier des personnes. Mais je peux vous faire des tableaux comparatifs avec d'autres communes et nous verrons que nous avons effectivement un point d'impôt qui est plus bas. Point d'impôt, qui est, par ailleurs, régulièrement communiqué dans le rapport des finances et où nous nous comparons à d'autres communes voisines. Une réponse plus détaillée pour sera transmise une prochaine fois.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Oui, il y a eu un article dans le 24 heures, c'est venant de ma part dans la rubrique "Courrier des lecteurs" puisque nous n'avons pas jusqu'à aujourd'hui de représentant de 24 heures pour pouvoir rapporter les débats de notre Conseil et je pense que c'était intéressant pour notre population de savoir.

Mais Mme Catillaz est tellement intéressée par les finances, je propose qu'elle vienne à la Commission des finances en remplacement du représentant actuel du groupe UDC.

- **Mme Maud Catillaz, UDC**

Je vous remercie pour cette invitation. Je vous précise toutefois que je suis à la Commission de gestion et que cela m'occasionne déjà pas mal de travail.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Au sujet du contrôle des chauffages

Plutôt que de savoir qui ne paie pas, je vais plutôt me préoccuper de savoir ce que nous pouvons économiser sur la Commune. On va prendre le problème dans ce sens-là, ce sera plus agréable.

En lisant les communications de la Municipalité, je constate que, à situation exceptionnelle, vu les températures que nous avons eu ces derniers temps, des mesures exceptionnelles ont été prises. Notamment, deux qui me font un peu souci: que ce soit à -20° que l'on commence à s'en inquiéter "contrôle et purge des radiateurs et optimisation du circuit de chauffage". Pour les non spécialistes, se sont deux mesures qui ne coûtent absolument rien et qui peuvent être effectuées par le personnel qui s'occupe de la maintenance du bâtiment. Personnel qui, normalement, devrait même être informé puisque "Renens, Cité de l'énergie" aurait dû ou a dû ou a très certainement eu un cours qui s'appelle "Chauffer futé" destiné aux concierges des bâtiments. Alors que ces mesures-là soit prises lorsqu'il fait -20° et pas normalement chaque année lorsque l'on remet en route les chauffages me fait un peu souci; cela veut dire que nous dépensons de l'argent chaque année pour rien.

Au lieu de se préoccuper de ceux qui ne paient pas on aurait déjà pu économiser cela.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Monsieur le Conseiller communal,

Effectivement, c'est écrit dans le petit rapport qui a été fait. Ces mesures, comme vous l'avez dit vous-même sont faites chaque fois et en continu. Ce n'est pas pour rien que Renens est "Cité de l'énergie" et nous suivons toutes les recommandations stipulées dans la certification. Nous voulions simplement mettre en avant la gradation des différentes mesures. Froids exceptionnels mesures exceptionnelles!

Avant d'avoir tiré deux lignes de 3x40 ampères soit 240 ampères au total permettant de brancher la quinzaine de chauffages d'appoint, le service Bâtiment Environnement a tout tenté en essayant d'optimiser le chauffage. Comme dit précédemment il n'y qu'un seul départ de chauffage pour les trois bâtiments. Donc si vous chauffer trop aux Pépinières, vous n'avez plus rien pour Verdeaux. C'est un équilibre assez subtil mais je vous rassure les mesures que vous évoquez font effectivement partie de l'entretien courant apporté par les responsables de site.

- **Questions de Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Au sujet de l'ECAL

1. *Une citoyenne et moi, nous nous souvenons qu'il a été question, lors de l'installation de l'ECAL à Renens, d'une salle, qui existe d'ailleurs, qui pourrait accueillir un cinéma et peut-être un cinéma d'art et d'essai.*

Cela permettrait d'entrouvrir cette école aux citoyens de Renens et environs.

2. *Je n'irai pas jusqu'à demander que l'on débaptise l'ECAL en l'appelant l'ECAR. Mais ne pourrait-on pas demander à la direction de cette école qu'elle fasse figurer après ECAL le lieu où elle réside, c'est-à-dire Renens, ou alors Ecole Cantonale d'Art de Lausanne à Renens?*

En effet, chaque fois qu'il y a une bagarre à la gare, cela se sait rapidement, mais que nous avons, dans nos murs, une école d'art important, beaucoup de citoyens renanais l'ignorent.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Nous avons abordé, à l'époque, avec le directeur le nom de l'"ECAL". L'ECAL est une école de renommée internationale. Il vrai que je suis, et vous aussi Mme Berseth, très fière de notre Ville et nous souhaiterions la voir apparaître partout; mais il est vrai que déjà que le nom de la ville de "Lausanne" en Chine, à New-York ou à Milan n'est pas toujours identifié!

Par contre, au niveau de l'adresse, la Direction de l'ECAL aurait souhaité garder le nom de l'ECAL et de la mettre à Renens. Toutefois au niveau de la Poste cela a été difficile; il n'était pas possible de garder une adresse postale à Lausanne et d'avoir une case postale à Renens. Cela été juste impossible.

Ceci dit, nous avons des rapports réguliers tant moi-même que le service de Mme Romano avec l'ECAL. Ce sont des sujets que nous pouvons ré-aborder, mais je crois qu'il ne faut pas s'attacher à tout prix au symbole, mais valoriser le fait que cette école est à Renens, que ce bâtiment est à Renens et que nous en sommes fiers. Il ne tient qu'à nous de le faire savoir. Le nom, c'est une autre histoire. L'important c'est que cette école soit là et qu'elle puisse s'ouvrir sur la Ville. Nous devons revoir le nouveau directeur, M. Alexis Georgacopoulos, après avoir visité l'ECAL tout récemment, la Municipalité incorpore avec nos chefs de service, nous allons intensifier des collaborations, déjà relativement nombreuses.

Quant à la salle que vous mentionnez, il y a des manifestations publiques qui s'y tiennent. L'ECAL propose des portes ouvertes, des films réalisés par des étudiants y ont été présentés. C'est vrai que ce n'est pas une salle publique, c'est une école, sans séparation entre leur auditoire et les salles de cours. Pour l'instant, en tout cas, il n'a jamais été question de l'utiliser pour des manifestations publiques organisées indépendamment de l'ECAL. Mais il est sûr que nous souhaitons intensifier les contacts entre la Ville de l'école.

Mme Verena Berseth remercie la Municipalité.

- **Mme Line Rouyet, PS**

Je vous informe que la fanfare municipale de Renens "La Clé d'Argent" a prochainement sa soirée annuelle. Elle aura lieu le 24 mars dans cette salle. Je vous invite donc toutes et tous à venir. Nous allons interpréter notamment des morceaux de "Cabaret", comédie musicale qui a été mise en film dans les années 70 par Bob Fosse. Il y aura également des chanteuses.

Venez nombreux.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Je vous rappelle la séance d'information publique sur la Poste de Renens-Village, où, à l'initiative de la Municipalité, des représentants de la Poste présenteront leur analyse de la situation de la poste de Renens-Village. Cette séance aura lieu le 06 mars 2012 au Temple. Le papillon que vous avez reçu a également été diffusé dans le quartier concerné.

Une information, celle d'une exposition dans la galerie de l'EPFL "Archizoom". Galerie qui appartient à l'institut d'architecture de l'EPFL et dont la présente exposition qui s'appelle "Pièces à conviction, une périphérie prend forme" est basée sur le livre sur l'Ouest lausannois qui a été publié l'année dernière et qui est présentée sous une forme très ludique et originale. L'exposition s'est ouverte hier et durera jusqu'au 12 mai 2012 avec de larges horaires d'ouverture: de 09h30 à 17h30 et 14h00-18h00 le samedi.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Puisque nous sommes dans le rappel des expositions en cours, il y en a une qui concerne le domaine urbanistique. Vous aurez l'occasion de voir le futur mandataire des plans de quartier mais aussi surtout l'ensemble des projets qui avaient été proposés au concours. L'exposition est encore ouverte demain soir de 17h00 et 19h00 et samedi matin de 10h00 à midi au Collège du Léman dans l'ancienne salle polyvalente dans le Collège du Joran.

Ceux qui n'ont pas pu encore aller voir cette exposition et/ou qui n'étaient pas là lors de la soirée de remise du prix et qui n'ont pas encore pu aller voir cette exposition, voici une occasion supplémentaire d'aller voir l'ensemble des projets qui ont été déposés et surtout d'aller découvrir le projet lauréat, avec maquettes en plans.

Mme la Présidente

La parole n'étant plus demandée, nous arrivons au terme de cette 6^{ème} séance du Conseil communal de l'année 2011-2012.

*Le prochain conseil aura lieu ici même **le jeudi 29 mars à 20h15.***

Nous vous souhaitons une bonne rentrée dans vos foyers et une bonne fin de soirée.

Merci de votre attention et bonne rentrée.

Clôture de la séance à 22h00

La Présidente

La secrétaire

Nathalie Kocher-Jaccard

Yvette Charlet